

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023**

Date et heure de réunion : 20 novembre 2023 à 20h00.

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire.

Date de convocation : 15 novembre 2023

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL M. Éric MARIE, Mme Isabelle DUVAL, M. Richard GESLIN, Mme Sandrine ROINÉ, Mme Karima HOUDAYER, M. Patrice HÉAS, Mme Ludivine GUIBRETEAU, Mme France BRETONNIER, M. Anthony TESSIER, Mme Coralie MUSTIERE.

Conseillers absents et représentés : M. Cédric HUREL, absent, a donné pouvoir à M. Jean-Noël BEAUDOIN ;

Conseillers absents : M. Yves-Antoine CHERHAL.

Secrétaire de séance : M. Vincent GOUIN

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 22

\* \* \* \* \*

**DEL-23-067 - AVIS DANS LE CADRE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE : PROJET D'EXTENSION DE L'UNITE DE METHANISATION AU LIEU-DIT « HOICHEPIE » A SOUDAN**

Monsieur Simon Vivien, adjoint, explique au Conseil municipal que la commune est sollicitée pour avis dans le cadre d'une enquête publique portant sur l'extension de l'unité de méthanisation SAS MEETHA située sur la commune de Soudan.

Le projet porte sur l'augmentation des capacités journalières de compostage et de réception de déchets non-dangereux ainsi que sur le développement des activités de traitement biologique des boues non-valorisables en agriculture, de déconditionnement manuel de déchets non-dangereux et de production d'amendements organiques au sein de casiers ouverts.

Si le développement de ces activités ne nécessite pas d'extension du site existant, de nouvelles imperméabilisations de parcelles agricoles sont tout de même nécessaires pour les aménagements suivants :

- une case de collecte des boues non valorisables,
- une zone de mélange des boues avec les déchets verts,
- une zone de stockage des déchets traités avant expédition,
- une poche souple de stockage des eaux souillées de 200m3

Ces aménagements représentent une surface imperméabilisée nouvellement créée d'environ 400m2.

La MRAe, saisie dans le cadre de l'évaluation environnementale, recommande à la SAS MEETHA de :

- reconsidérer le périmètre retenu du projet en y intégrant tous les effets directs et indirects induits par le projet ;
- conduire une analyse complète et facilement lisible des impacts du projet dans son fonctionnement futur, notamment du point de vue des impacts sur le plan d'épandage des lixiviats de composts, sur le trafic et sur les nuisances olfactives ;
- conduire une recherche de zone humide sur le site en extension, pour le cas échéant tenir compte des résultats dans la mise en œuvre de la démarche éviter-réduire-compenser ;
- produire un bilan énergétique et un bilan carbone de l'activité de compostage du site.

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet d'extension de l'unité de méthanisation de la SAS MEETHA sur la commune de Soudan.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 20 voix pour et 2 abstentions, **EMET** un avis favorable au projet d'extension de l'unité de méthanisation de la SAS MEETHA sur la commune de Soudan.

A Erbray, le 21 novembre 2023,  
Le Maire,  
Isabelle DUFOURD-BOUCHET

Adressé en réception en préfecture  
044-214400541-20231120-DEL-23-067-DE  
Date de réception préfecture : 23/11/2023

